



RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DE L'ASBL CHANTIER

chantier-asbl.be

 Rue de la Vieille Place, 51
6001 Marcinelle
 Tél. : 071/56.04.31
 www.eftchantier.be
TVA : BE 0428 735 644
COMPTE : BE35 7955 3393 1637



1. Organisation pratique

a) Modalités d'inscription

Les inscriptions se font au préalable à l'aide d'une fiche d'inscription et d'une fiche médicale, à renouveler pour chaque période d'animation.

Une fois l'inscription confirmée, les parents peuvent procéder au paiement par virement bancaire.

Pour bénéficier du tarif réduit (à partir du 2^e enfant inscrit et/ou en cas de statut B.I.M.), les familles doivent également fournir :

- une composition de ménage
- et/ou un document attestant du statut de Bénéficiaire de l'Intervention Majorée.

L'équipe reste à l'écoute des familles et fait preuve de souplesse en cas de difficultés signalées. N'hésitez pas à nous en faire part.

b) Horaires, accueil et sécurité

Les activités se déroulent de 9h00 à 16h00. Un accueil est organisé le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 16h00 à 17h30.

Accueil du matin et du soir

Chaque parent accompagne son ou ses enfant(s) et doit obligatoirement se présenter à la table d'inscription chaque matin.

Ce moment d'échange entre les parents et l'équipe éducative est essentiel, que ce soit à l'arrivée ou au départ. Il permet un accueil personnalisé et chaleureux de chaque enfant, ainsi que la transmission d'informations importantes (sorties, activités spéciales, remarques, etc.).

Les activités se terminent à 16h00. Les enfants ne peuvent pas être repris avant cette heure.

Entre 16h00 et 16h30, les parents sont invités à venir chercher leur(s) enfant(s) dans le local du groupe désigné.

À partir de 16h30, tous les enfants sont rassemblés dans l'espace d'accueil prévu à cet effet.

Chaque personne venant chercher un enfant doit signer la feuille de présence auprès d'un formateur ou animateur.

Informations importantes

L'enfant est inscrit pour toute la semaine, sauf motif médical justifié. La coordination du centre de vacances doit être informée la veille du rendez-vous.

Si une personne non mentionnée sur la fiche médicale vient chercher l'enfant, les parents doivent en informer le(la) coordinateur(trice).

Pour des raisons de sécurité :

Tout parent présent sur le lieu d'animation est responsable de son enfant.

Les animateurs(trices) ne peuvent pas laisser partir un enfant seul, excepté si un mot signé du parent l'autorise.

Si l'animateur(trice) estime que la personne venue chercher l'enfant n'est pas en mesure d'assurer sa sécurité, il/elle a l'obligation de ne pas lui confier l'enfant et de faire constater les faits par un témoin. Un tiers de confiance sera alors sollicité pour raccompagner l'enfant.

En cas de traitement médical, une ordonnance du médecin traitant est impérative pour que l'équipe puisse administrer le traitement.

Les règles de vie

Afin de favoriser le vivre ensemble, nous demandons à chaque enfant et à chaque parent de respecter ces quelques règles de vie :

- je me respecte et je respecte les autres ;
- je communique adéquatement et je fais preuve de bienveillance ;
- aucun acte de violence, physique, verbale ou psychologique, ne sera toléré ! ;
- je suis ponctuel (parents et enfants).

En cas de manquement aux règles de vie de la part d'un enfant ou d'un parent, en concertation avec le responsable du secteur, le(la) coordinateur(trice) et/ou les animateurs(trices) prendront les mesures suivantes :

1. remarque verbale à l'enfant, discussion, exploration de pistes d'actions, sanctions éducatives ;
2. en cas de problème grave ou répété, le comportement inadéquat peut déboucher sur une exclusion temporaire ou définitive des animations de vacances ;
3. en cas de retard, une amende de 15 € par quart d'heure entamé sera appliquée. Cette amende est payable auprès du responsable de vacances dès le lendemain matin. En cas de non-paiement de l'amende, l'accès au centre de vacances peut être refusé à l'enfant.

c) Planning type d'une journée d'animation

- 7h30-8h30 : accueil du matin en grand groupe
- 8h30-9h00 : accueil du matin réparti en groupes d'âges
- 9h00-10h15 : activités
- 10h15-10h45 : collations
- 10h45-12h00 : activités
- 12h00-13h30 : repas de midi et temps de pause
- 13h30-14h30 : activités
- 14h30-15h00 : collation
- 15h00-16h00 : activités
- 16h00-16h30 : accueil du soir réparti en groupes d'âges
- 16h30-17h30 : accueil du soir en grand groupe

2. Les activités

Chaque période d'animation s'articule autour d'un thème central, défini à l'avance, qui guide la conception des activités. L'équipe d'animation veille à proposer des activités variées et cohérentes avec ce thème, afin de stimuler la curiosité et l'imaginaire des enfants.

Les enfants ont ainsi l'occasion de découvrir une grande diversité d'activités : sports, ateliers artistiques, chants, petits et grands jeux, lectures, contes, cuisine, activités d'expression, etc. Le matériel utilisé est soigneusement sélectionné pour être suffisant, adapté, sécurisé et diversifié.

Pour certaines activités spécifiques (comme la psychomotricité ou la découverte de nouveaux sports), l'ASBL fait appel à des intervenants extérieurs spécialisés, afin d'enrichir l'expérience des enfants.

Lorsque cela est possible, une activité « lecture » est organisée dans une bibliothèque de l'entité, permettant aux enfants de s'immerger dans un univers calme et stimulant.

La programmation est pensée en fonction des tranches d'âge, en tenant compte du rythme et des besoins physiologiques de chaque enfant. Par exemple, après le repas, les enfants de 2,5 à 3 ans peuvent bénéficier d'un temps de repos dans un espace aménagé pour la sieste. Le sommeil n'est jamais imposé : un moment de calme et de détente est simplement proposé.

Enfin, pour permettre aux enfants d'explorer leur environnement, des sorties culturelles ou récréatives sont régulièrement organisées en dehors de l'enceinte du centre. C'est pourquoi une autorisation de sortie est demandée dès le premier jour (au verso de la fiche médicale). Ces excursions peuvent faire l'objet d'une participation financière modérée, communiquée au minimum deux jours à l'avance, avec toutes les informations pratiques (heure de départ et de retour, contenu de l'activité, matériel à prévoir...).

3. L'équipe

L'équipe est composée :

- d'un coordinateur(trice) de centre de vacances ;
- d'animateurs(trices)-formateurs(trices) référent(e)s ;
- d'animateurs(trices)-stagiaires.

Le taux d'encadrement mis en place par l'ASBL Chantier respecte scrupuleusement la réglementation en vigueur, telle que définie par le décret A.T.L. (Accueil Temps Libre).

Afin de garantir des animations de qualité, l'équipe pédagogique prépare, conçoit et organise chaque activité avec soin. Cette rigueur permet aux enfants de vivre des moments riches et épanouissants, dans un cadre où leur bien-être et leur sécurité sont toujours prioritaires.

Chaque groupe est encadré par un(e) formateur(trice)-animateur(trice) référent(e), accompagné(e) d'au moins deux stagiaires en formation, pleinement impliqués dans la mise en œuvre des activités.

4. Les tranches d'âge

Afin de répondre au mieux au rythme et aux besoins physiologiques de chacun, les enfants sont répartis en plusieurs groupes représentés par une couleur :

- les 2,5-3 ans (15 enfants) ;
- les 4-5 ans (15 enfants) ;
- les 6-8 ans (20 enfants) ;
- les 9-12 ans (20 enfants).

Chaque groupe est animé par un ou deux formateurs-animateurs ainsi que par plusieurs stagiaires de l'ASBL, en cours de formation. Les encadrants portent tous un badge nominatif. En fonction du nombre d'enfants, la répartition en tranches d'âge peut varier.

5. Repas – Collation – Vêtements de rechange

Les parents veillent à ce que chaque enfant ait des collations et des boissons en suffisance. Il est indispensable de prévoir :

- des vêtements amples et souples ;
- des chaussures qui tiennent bien aux pieds et protègent de l'humidité ;
- un imperméable avec un capuchon en cas de pluie ;
- un lainage (pull, écharpe, bonnet) en cas de baisse de température ;
- une casquette ou un chapeau pour le soleil ;
- de la crème solaire par grosse chaleur.

Pour les groupes 2,5 à 3 ans et 4 à 5 ans, un sac de vêtements de rechange, étiqueté au nom de l'enfant, est remis à l'animateur de groupe dès le premier jour des animations. Si besoin, des langes en suffisance seront mis dans le sac de l'enfant.

6. Santé

Chaque centre de vacances dispose d'une pharmacie conforme aux recommandations de l'O.N.E., ainsi que d'une fiche médicale individuelle pour chaque enfant accueilli. Un listing téléphonique regroupant tous les numéros utiles (services d'urgence, responsables, parents, etc.) est également disponible sur place.

En cas de blessure légère, l'enfant est pris en charge immédiatement : la plaie est nettoyée et pansée avec précaution. Aucun antiseptique n'est appliqué sans autorisation préalable, afin d'éviter tout risque de réaction allergique.

L'équipe d'animation n'est pas habilitée à administrer des médicaments, sauf en cas de présentation d'une prescription médicale nominative et détaillée. Il est donc essentiel que les parents informent l'accueillant(e) responsable de tout changement concernant l'état de santé de leur enfant.

En cas de doute ou de situation particulière, les parents sont systématiquement contactés. Si ceux-ci ne peuvent être joints, l'accueillant(e) responsable prendra les mesures nécessaires dans l'intérêt de l'enfant, y compris, si besoin, le recours aux services d'urgence.

En cas d'accident nécessitant une consultation médicale ou une intervention extérieure, des documents à faire compléter par le médecin seront remis aux parents. Ces documents doivent être retournés dans un délai de 48 heures. Passé ce délai, l'ASBL ne peut garantir l'intervention de l'assurance.

7. Objets perdus

Tout objet perdu est disponible, durant la période d'animation, à proximité de la table d'accueil. Ces objets restent à disposition au siège social de l'ASBL Chantier, Rue de la Vieille Place 51 à 6001 Marcinelle, pendant 1 mois maximum (à dater de la fin de la période d'animation concernée).

L'ASBL décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

8. Assurances

Au cœur de notre centre de vacances, la sécurité des enfants est une de nos priorités. Toutes nos activités sont soigneusement encadrées par des professionnels qualifiés, et nous sommes assurés pour couvrir tous les frais liés à d'éventuels accidents. En cas d'accident, notre équipe réagit promptement avec des premiers soins adéquats. Notre engagement envers la sécurité et l'assurance garantit des vacances sans souci pour chaque enfant. Tous dommages matériels ne seront pas pris en compte, seuls les dommages corporels sont assurés. Les documents de déclaration d'accidents doivent être demandés le jour de l'accident et remis au plus tard le lendemain de celui-ci.

9. Tarifs

- 50 € par semaine d'animation
- 35 € au tarif social (statut BIM) et/ou à partir du 2^e enfant.

Les tarifs s'entendent pour une semaine complète de 5 jours. Ils peuvent être adaptés en cas de jours fériés durant la période d'animation.

Les paiements sont à effectuer par virement bancaire sur le compte BE46 7795 9231 1336 au nom de l'ASBL Chantier. Merci d'indiquer en communication : le NOM, le PRÉNOM, la DATE DE NAISSANCE de votre/vos enfant(s) ainsi que le LIEU d'animation choisi.

Les familles peuvent bénéficier du tarif social préférentiel si leur revenu familial imposable commun (père + mère) est inférieur au plafond défini pour les Bénéficiaires de l'Intervention Majorée (B.I.M.). Ce plafond est affiché à l'accueil et mis à jour chaque année. Le tarif préférentiel est également appliqué à partir du deuxième enfant inscrit (le premier enfant paie le tarif plein).

⚠ La facturation au tarif préférentiel ne prend effet qu'à partir du moment où l'ASBL est en possession des documents justificatifs.

Ces tarifs, tout comme les plafonds B.I.M., sont susceptibles d'évoluer. Toute modification du règlement est communiquée par affichage à l'accueil et sur notre site internet.

Pour toute information complémentaire ou en cas d'urgence, vous pouvez contacter la coordination des animations :

- 0474/952.215
- secteurenfance@eftchantier.be

Les données personnelles collectées sont traitées dans le respect des législations européenne et nationale en matière de protection de la vie privée (loi du 8 décembre 1992 et règlement (UE) 2016/679 – RGPD).

Conformément à l'article 13 du RGPD, toutes les informations relatives à la collecte et au traitement de ces données sont disponibles sur notre site internet et dans nos documents d'inscription.